

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2129

AMENDEMENT

présenté par

M. Taupiac, Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Castellani, Mme de Pélichy, M. Mathiasin,
M. Mazaury et M. Molac

ARTICLE 61 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
